

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 15 MARS 2008 A 20 HEURES 30

Le SAMEDI 15 MARS 2008 à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des élections municipales se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation adressée par le Maire, conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM Les Conseillers Municipaux :

1. Monsieur INGLES Jean-Pierre,
2. Monsieur COLL Jacky,
3. Monsieur SOLA Daniel,
4. Monsieur VINCENT Thierry,
5. Madame PATAU épouse MARTIN Françoise,
6. Madame CHENAULT Véronique,
7. Monsieur BRUNET Jean-Louis,
8. Monsieur FAYOS Claude,
9. Monsieur ABEL Jean-Pierre,
10. Monsieur ROSSELL Serge,
11. Monsieur ROSELL Bernard,
12. Madame REYNES épouse FABRE Laurence,
13. Madame NICOLAS épouse GARCIA Joëlle,
14. Monsieur ESPEUT Philippe,
15. Monsieur ARTAUD Jean-Yves.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Monsieur INGLES Jean-Pierre,
Monsieur COLL Jacky,
Monsieur SOLA Daniel,
Monsieur VINCENT Thierry,
Madame PATAU épouse MARTIN Françoise,
Madame CHENAULT Véronique,
Monsieur BRUNET Jean-Louis,
Monsieur FAYOS Claude,
Monsieur ABEL Jean-Pierre,
Monsieur ROSSELL Serge,
Monsieur ROSELL Bernard,
Madame REYNES épouse FABRE Laurence,
Madame NICOLAS épouse GARCIA Joëlle,
Monsieur ESPEUT Philippe,
Monsieur ARTAUD Jean-Yves.

dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur Le Maire a ensuite cédé la présidence à Monsieur FAYOS Claude, le plus âgé des membres du Conseil.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame CHENAULT Véronique.

1. ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Monsieur ABEL Jean-Pierre s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins :	15
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	1 Blanc
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue	08

Monsieur ABEL Jean-Pierre 14 Voix

Monsieur ABEL Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Il reprend la présidence de la séance.

2. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de QUATRE adjoints.

Il est proposé la création de QUATRE postes d'adjoints.

VOTE : Unanimité.

3. ELECTION DES ADJOINTS :

* Il a été procédé dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Monsieur Le Maire demande qui se porte candidat au poste de Premier Adjoint.

Monsieur INGLES Jean-Pierre se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins :	15
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	1 Blanc
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue	08

Monsieur INGLES Jean-Pierre 14 Voix

Monsieur INGLES Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

* Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du Second Adjoint.

Monsieur Le Maire demande qui se porte candidat au poste de Second Adjoint.

Monsieur COLL Jacky se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins :	15
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	1 Blanc
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue	08

Monsieur COLL Jacky	14 Voix
---------------------	---------

Monsieur COLL Jacky ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Second Adjoint et a été immédiatement installé.

* Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du Troisième Adjoint.

Monsieur Le Maire demande qui se porte candidat au poste de Troisième Adjoint.

Madame MARTIN Françoise se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins :	15
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	1 Blanc
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue	08

Madame MARTIN Françoise	14 Voix
-------------------------	---------

Madame MARTIN Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

* Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du Quatrième Adjoint.

Monsieur Le Maire demande qui se porte candidat au poste de Quatrième Adjoint.

Monsieur BRUNET Jean-Louis se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins :	15
- à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	1 Blanc
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue	08

Monsieur BRUNET Jean-Louis	14 Voix
----------------------------	---------

Monsieur BRUNET Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

4. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur Le Maire :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à Monsieur Le Maire ou en son absence au 1^{er} Adjoint, les délégations suivantes prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - 2°) passer les contrats d'assurance,
 - 3°) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
 - 4°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
 - 5°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 - 6°) tenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire propose de définir ces cas.
- Monsieur Le Maire expose que les actions intentées peuvent consister en des actions engagées tant devant les Tribunaux d'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif.

Ces contentieux intéressent :

Les contentieux des POS, de tous documents d'urbanisme relatifs au territoire de la commune ainsi que toutes les autorisations délivrées de façon générale en application des dispositions du Code de l'Urbanisme.

Les recours dirigés contre les délibérations du Conseil Municipal.

Les décisions et arrêtés municipaux ou tous actes administratifs susceptible de recours pour excès de pouvoir.

Les autorisations et activités des services décentralisés, que la défense soit assurée directement ou par la mise en jeu d'une assurance adaptée.

Les recours et contentieux dirigés contre les contrats de la commune qu'il s'agisse d'un marché public, concession de service public, affermage et ce quel que soit le stade de passation ou d'exécution du contrat.

Les contentieux mettant en cause les finances ou le budget de la commune.

Les affaires liées à l'occupation du domaine privé ou public de la commune, toutes affaires et contentieux relatifs à la gestion des domaines de la commune, des conventions ou contrats liants la commune à des tiers.

Les contentieux relatifs aux autorisations d'ouverture de commerces, soldes, ventes, liquidations et toutes autres autorisations nécessaires pour l'exploitation d'établissement ou l'exercice d'activité.

Toute affaire liée aux travaux publics, communaux et aux marchés de travaux.

Toute affaire et contentieux mettant en jeu la responsabilité civile, pénale, administrative de la commune, soit en défense directe, soit par le biais d'un assurance adaptée.

Les contentieux liés aux expropriations, et ce à tout stade de la procédure, quand bien même les actes administratifs contestés n'émaneraient pas de la commune.

Toutes affaires relatives à la contestation des titres exécutoires.

Toutes affaires et contentieux liés à la gestion du personnel communal.

7°) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500€.

S'agissant de pouvoirs délégués, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans les domaines délégués.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité – décide - de déléguer les attributions sus-mentionnées à Monsieur Le Maire.

5. DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS :

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que le CGCT article L 2122.18 confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjointes à des membres du Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal :

. Monsieur Jean-Pierre INGLES, 1^{er} Adjoint, délégué à l'ensemble des opérations d'analyse, de préparation et de réalisation concernant l'Urbanisme, la Voirie, la Signalisation Routière, et au rapport de ses actes auprès du Conseil Municipal – une fois ces actes arrêtés par Monsieur le Maire – sous la responsabilité et la signature de Monsieur le Maire de Bolquère.

. Monsieur Jacky COLL, 2^{ème} Adjoint, délégué à l'ensemble des opérations d'analyse, de préparation et de réalisation concernant les Travaux et la Sécurité, et au rapport de ses actes auprès du Conseil Municipal – une fois ces actes arrêtés par Monsieur le Maire – sous la responsabilité et la signature de Monsieur le Maire de Bolquère.

. Madame Françoise MARTIN, 3^{ème} Adjoint, déléguée à l'ensemble des opérations d'analyse, de préparation et de réalisation concernant le Tourisme et la Cohésion Territoriale, et au rapport de ses actes auprès du Conseil Municipal – une fois ces actes arrêtés par Monsieur le Maire – sous la responsabilité et la signature de Monsieur le Maire de Bolquère.

. Monsieur Jean-Louis BRUNET, 4^{ème} Adjoint, délégué à l'ensemble des opérations d'analyse, de préparation et de réalisation concernant la Qualité de Vie, la Citoyenneté et la Culture, et au rapport de ses actes auprès du Conseil Municipal – une fois ces actes arrêtés par Monsieur le Maire – sous la responsabilité et la signature de Monsieur le Maire de Bolquère.

VOTE : Unanimité.

6. DELEGATIONS DE SIGNATURE :

Ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

7. CREATION ET ELECTION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, Monsieur Le Maire propose de procéder à la désignation et à l'élection à bulletin secret des membres des différentes commissions municipales.

Il est précisé que Monsieur Le Maire est de droit Président de chaque commission.

COMMISSION : FINANCES – IMPOTS :

Sont candidats : MM. COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre. SOLA Daniel. VINCENT Thierry.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur COLL Jackie :	15 voix (quinze)
Monsieur INGLES Jean-Pierre :	15 voix (quinze)
Monsieur SOLA Daniel :	15 voix (quinze)
Monsieur VINCENT Thierry :	15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Messieurs COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre. SOLA Daniel et VINCENT Thierry.

COMMISSION VOIRIE – MATERIEL – TRAVAUX BATIMENTS – PATRIMOINE – SIGNALISATION – SECURITE ROUTIERE :

Sont candidats : MM. COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre. ROSELL Bernard. VINCENT Thierry.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur COLL Jackie : 15 voix (quinze)
Monsieur INGLES Jean-Pierre : 15 voix (quinze)
Monsieur ROSELL Bernard : 15 voix (quinze)
Monsieur VINCENT Thierry : 15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Messieurs COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre, ROSELL Bernard. VINCENT Thierry.

COMMISSION PERSONNEL – ORGANISATION DES SERVICES :

Sont candidats : Mme MARTIN Françoise. MM. BRUNET Jean-Louis. COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame MARTIN Françoise : 15 voix (quinze)
Monsieur BRUNET Jean-Louis : 15 voix (quinze)
Monsieur COLL Jackie : 15 voix (quinze)
Monsieur INGLES Jean-Pierre : 15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Madame MARTIN Françoise. Messieurs BRUNET Jean-Louis. COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME – CADRE DE VIE – PERMIS DE CONSTRUIRE :

Sont candidats : Mmes FABRE Laurence. MARTIN Françoise. MM. COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre. ROSELL Bernard. ROSSELL Serge. VINCENT Thierry.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame FABRE Laurence :	15 voix (quinze)
Madame MARTIN Françoise :	15 voix (quinze)
Monsieur COLL Jackie :	15 voix (quinze)
Monsieur INGLES Jean-Pierre :	15 voix (quinze)
Monsieur ROSELL Bernard :	15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge :	15 voix (quinze)
Monsieur VINCENT Thierry :	15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Mesdames FABRE Laurence. MARTIN Françoise. Messieurs COLL Jackie. INGLES Jean-Pierre. ROSELL Bernard. ROSSELL Serge. VINCENT Thierry.

COMMISSION AGRICULTURE – FORET – ENVIRONNEMENT :

Sont candidats : Messieurs ARTAUD Jean-Yves. COLL Jackie. ROSSELL Serge. SOLA Daniel.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur ARTAUD Jean-Yves :	15 voix (quinze)
Monsieur COLL Jackie :	15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge	15 voix (quinze)
Monsieur SOLA Daniel :	15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Messieurs ARTAUD Jean-Yves. COLL Jackie. ROSSELL Serge. SOLA Daniel.

COMMISSION ENSEIGNEMENT – ECOLE – CULTURE :

Sont candidats : Mesdames CHENAULT Véronique. FABRE Laurence. Messieurs BRUNET Jean-Louis. FAYOS Claude.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame CHENAULT Véronique :	15 voix (quinze)
Madame FABRE Laurence :	15 voix (quinze)
Monsieur BRUNET Jean-Louis	15 voix (quinze)
Monsieur FAYOS Claude :	15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Mesdames CHENAULT Véronique. FABRE Laurence. Messieurs BRUNET Jean-Louis. FAYOS Claude.

COMMISSION AIDE SOCIALE – AFFAIRES SOCIALES :

Sont candidats : Mesdames FABRE Laurence. GARCIA Joëlle. Messieurs BRUNET Jean-Louis. SOLA Daniel.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame FABRE Laurence :	15 voix (quinze)
Madame GARCIA Joëlle :	15 voix (quinze)
Monsieur BRUNET Jean-Louis :	15 voix (quinze)
Monsieur SOLA Daniel :	15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Mesdames FABRE Laurence. GARCIA Joëlle. Messieurs BRUNET Jean-Louis. SOLA Daniel.

COMMISSION TOURISME – COMMERCE – ARTISANAT :

Sont candidats : Mesdames CHENAULT Véronique. GARCIA Joëlle. MARTIN Françoise. Messieurs ARTAUD Jean-Yves. FAYOS Claude. ROSSELL Serge.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame CHENAULT Véronique :	15 voix (quinze)
Madame GARCIA Joëlle :	15 voix (quinze)
Madame MARTIN Françoise :	15 voix (quinze)
Monsieur ARTAUD Jean-Yves :	15 voix (quinze)
Monsieur FAYOS Claude :	15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge :	15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Mesdames CHENAULT Véronique. GARCIA Joëlle. MARTIN Françoise. Messieurs ARTAUD Jean-Yves. FAYOS Claude. ROSSELL Serge.

COMMISSION SECURITE DES PISTES ET GENERALE :

Sont candidats : Madame CHENAULT Véronique. Messieurs ESPEUT Philippe. FAYOS Claude. ROSSELL Serge.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame CHENAULT Véronique : 15 voix (quinze)
Monsieur ESPEUT Philippe : 15 voix (quinze)
Monsieur FAYOS Claude : 15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge : 15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Madame CHENAULT Véronique. Messieurs ESPEUT Philippe. FAYOS Claude. ROSSELL Serge.

COMMISSION SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS – COMMUNICATION :

Sont candidats : Mesdames CHENAULT Véronique. FABRE Laurence. MARTIN Françoise. Messieurs ARTAUD Jean-Yves. BRUNET Jean-Louis. ESPEUT Philippe. FAYOS Claude. ROSELL Bernard. ROSSELL Serge.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame CHENAULT Véronique : 15 voix (quinze)
Madame FABRE Laurence : 15 voix (quinze)
Madame MARTIN Françoise : 15 voix (quinze)
Monsieur ARTAUD Jean-Yves : 15 voix (quinze)
Monsieur BRUNET Jean-Louis : 15 voix (quinze)
Monsieur ESPEUT Philippe : 15 voix (quinze)
Monsieur FAYOS Claude : 15 voix (quinze)
Monsieur ROSELL Bernard : 15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge : 15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Mesdames CHENAULT Véronique. FABRE Laurence. MARTIN Françoise. Messieurs ARTAUD Jean-Yves. BRUNET Jean-Louis. ESPEUT Philippe. FAYOS Claude. ROSELL Bernard. ROSSELL Serge.

COMMISSION QUALITE DE VIE – COHESION DU TERRITOIRE – CITOYENNETE – VIE ASSOCIATIVE :

Sont candidats : Mesdames CHENAULT Véronique. FABRE Laurence. MARTIN Françoise. Messieurs BRUNET Jean-Louis. ROSSELL Serge.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame CHENAULT Véronique : 15 voix (quinze)
Madame FABRE Laurence : 15 voix (quinze)
Madame MARTIN Françoise : 15 voix (quinze)
Monsieur BRUNET Jean-Louis : 15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge : 15 voix (quinze)

Monsieur Le Maire déclare élus les membres suivants : Mesdames CHENAULT Véronique. FABRE Laurence. MARTIN Françoise. Messieurs BRUNET Jean-Louis. ROSSELL Serge.

8. CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES ET ADJUDICATION :

Monsieur Le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret des membres de la Commission d'Appel d'Offres et d' Adjudication.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

RESULTAT DU SCRUTIN :

Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire, Président de la Commission,

Monsieur COLL Jackie, Membre Titulaire,	15 voix (quinze),
Monsieur VINCENT Thierry, Membre Titulaire,	15 voix (quinze),
Monsieur INGLES Jean-Pierre, Membre Titulaire,	15 voix (quinze).

Madame MARTIN Françoise, Membre Suppléant,	15 voix (quinze),
Monsieur ESPEUT Philippe, Membre Suppléant,	15 voix (quinze),
Monsieur BRUNET Jean-Louis, Membre Suppléant,	15 voix (quinze).

Sont donc élus membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat.

9. CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Monsieur Le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

RESULTAT DU SCRUTIN :

Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire, Président de la Commission,

Monsieur BRUNET Jean-Louis, Membre Titulaire,	15 voix (quinze),
Monsieur COLL Jackie, Membre Titulaire,	15 voix (quinze),
Monsieur INGLES Jean-Pierre, Membre Titulaire,	15 voix (quinze),

Madame GARCIA Joëlle, Membre Suppléant,	15 voix (quinze),
Madame CHENAULT Véronique, Membre Suppléant,	15 voix (quinze),
Monsieur ROSELL BERNARD, Membre Suppléant,	15 voix (quinze).

Sont donc élus membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat.

**10. AVENANT AUX STATUTS DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'OFFICE DE TOURISME
RELATIF AU NOMBRE DE MEMBRES :**

Ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**11. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE
DE L'OFFICE DE TOURISME :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la nomination des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Il propose les conseillers suivants :

Monsieur INGLES Jean-Pierre,
Monsieur ARTAUD Jean-Yves,
Madame CHENAULT Véronique,
Madame FABRE Laurence,
Madame GARCIA Joëlle,
Madame MARTIN Françoise,
Monsieur COLL Jackie,
Monsieur ROSSELL Serge,
Monsieur VINCENT Thierry.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – approuve la désignation des conseillers précités.

12. DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTS SYNDICATS :

Monsieur Le Maire propose de procéder à la désignation et à l'élection des membres des différents syndicats.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE :

Sont candidats : Mesdames CHENAULT Véronique et MARTIN Françoise.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame CHENAULT Véronique : 15 voix (quinze)
Madame MARTIN Françoise : 15 voix (quinze)

Mesdames CHENAULT Véronique et MARTIN Françoise ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal Scolaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ADDUCTION D'EAU :

Sont candidats : Messieurs COLL Jackie et FAYOS Claude.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur COLL Jackie : 15 voix (quinze)
Monsieur FAYOS Claude : 15 voix (quinze)

Messieurs COLL Jackie et FAYOS Claude ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal Adduction d'eau.

SYNDICAT SIVM : VOIRIE – REGIE CRECHE :

Sont candidats : Monsieur INGLES Jean-Pierre. Madame FABRE Laurence. Monsieur ABEL Jean-Pierre. Monsieur VINCENT Thierry.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur INGLES Jean-Pierre : 15 voix (quinze)
Madame FABRE Laurence : 15 voix (quinze)
Monsieur ABEL Jean-Pierre : 15 voix (quinze)
Monsieur VINCENT Thierry : 15 voix (quinze)

Monsieur INGLES Jean-Pierre et Madame FABRE Laurence et Messieurs ABEL Jean-Pierre et VINCENT Thierry, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires et délégués suppléants de la commune au Syndicat Intercommunal Voirie et Régie Crèche.

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL TELEVISION :

Sont candidats : Madame GARCIA Joëlle et Monsieur BRUNET.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Madame GARCIA Joëlle, 15 (quinze) voix,
Monsieur BRUNET Jean-Louis, 15 (quinze) voix.

Madame GARCIA Joëlle et Monsieur BRUNET Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal Télévision.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL : SYDETOM :

Est candidat : Monsieur COLL Jackie.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

A obtenu :

Monsieur COLL Jackie, 15 (quinze) voix.

Monsieur COLL Jackie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal Sydetom.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL : ABATTOIRS :

Sont candidats : Messieurs ARTAUD Jean-Yves et ROSSELL Serge.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur ARTAUD Jean-Yves, 15 (quinze) voix.
Monsieur ROSSELL Serge, 15 (quinze) voix.

Messieurs ARTAUD Jean-Yves et ROSSELL Serge ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires de la commune au Syndicat Intercommunal Abattoirs.

ASSOCIATION DES NEIGES CATALANES :

Est candidat : Monsieur ABEL Jean-Pierre.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

A obtenu :

Monsieur ABEL Jean-Pierre, 15 (quinze) voix.

Monsieur ABEL Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire de la commune à l'Association des Neiges Catalanes.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE (SYDEL) :

Sont candidats : Messieurs COLL Jackie et ESPEUT Philippe.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Messieurs COLL Jackie et ESPEUT Philippe, 15 (quinze) voix.

Messieurs COLL Jackie et ESPEUT Philippe ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégué titulaire et délégué suppléant de la commune au Syndicat d'Electricité (SYDEL).

SYNDICAT – PARC NATUREL REGIONAL :

Sont candidats : Messieurs ABEL Jean-Pierre. BRUNET Jean-Louis. ROSSELL Serge et Madame MARTIN Françoise.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur ABEL Jean-Pierre :	15 voix (quinze)
Monsieur BRUNET Jean-Louis :	15 voix (quinze)
Monsieur ROSSELL Serge :	15 voix (quinze)
Madame MARTIN Françoise :	15 voix (quinze)

Messieurs ABEL Jean-Pierre et BRUNET Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires, Monsieur ROSSELL Serge et Madame MARTIN Françoise ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants de la commune au Syndicat Parc Naturel Régional.

13. VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS :

En vertu de l'article L. 2123-20-1, 1^{er} alinéa du CGCT, Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes au taux suivant pour la durée du mandat :

- Indemnité de Maire : 31% de l'indice majoré 1015. (1.154.02 mensuel)
- Indemnité des Adjointes : 8.25% de l'indice majoré 1015 (307.11 mensuel).

Ces indemnités, qui sont liées à l'exercice effectif de la fonction pour laquelle elles sont fixées pourront être modifiées par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Ces indemnités seront payées :

- pour Monsieur le Maire à compter du Samedi 15 mars 2008, date de son installation.
- pour les Adjointes à compter de la date de l'arrêté de délégation de fonctions, soit le 17 mars 2008.

VOTE : Unanimité.

14. DELIBERATION SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT PRESENTEES ET TRAITEES LES QUESTIONS ORALES :

Monsieur Le Maire explique qu'il conviendrait d'établir par délibéré le règlement de l'Assemblée du Conseil Municipal au sujet de la façon dont seront traitées les questions orales.

Le Conseil Municipal décide qu'à ces questions Monsieur Le Maire peut y répondre après étude, lors d'une séance ultérieure. Il est cependant recommandé d'informer au préalable Monsieur Le Maire de l'objet des questions envisagées afin de permettre à l'exécutif, avec l'aide de ses services, de réunir les éléments d'information adaptés à une réponse argumentée.

VOTE : Unanimité.

SEANCE LEVEE A 22H04